




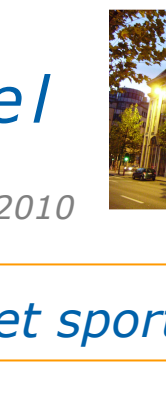
Union européenne et sport

- 
- Le Parlement européen approuve la nouvelle Commission européenne Barroso II** p.2
- Jeux d'argent – dernières actualités** p.6
- Parlement européen : la commission CULT présente son rapport sur la Stratégie de l'UE pour la jeunesse** p.8

Questions de politique européenne

- 
- Conférence sur le racisme et la discrimination dans le sport** p.10
- L'ONU dévoile un nouveau site internet sur le sport** p.10

Programmes communautaires et études

- 
- Coup d'envoi du projet „Athletes2Business“** p.11
- Etude européenne sur le volontariat** p.12
- Conférence sur les modèles de financement du sport en Europe** p.14



Union européenne et sport

Le Parlement européen approuve la nouvelle Commission européenne Barroso II

Le 09 février, le Parlement européen a approuvé la nouvelle Commission européenne dirigée par le portugais José Manuel Barroso. Une large majorité s'est dégagée avec 488 votes en faveur de la nouvelle Commission et 137 contre (dont 72 abstentions).

La nouvelle équipe comprend 27 Commissaires, un par État membre. 14

d'entre eux, dont le Président, faisaient déjà partie de la Commission Barroso I, mais les portefeuilles ont été redistribués. Les Commissaires sont nommés pour une période de cinq ans.

Vous trouverez ci-dessous les Commissaires, leurs portefeuilles respectifs ainsi que leurs compétences dans le domaine du sport.

Commissaires et chefs de cabinet (CC)	Photo	Portefeuille	Compétences dans le domaine du sport
<ul style="list-style-type: none"> José Manuel Barroso CC : Johannes Laitenberger		<ul style="list-style-type: none"> Président 	Toutes (voir ci-dessous)
<ul style="list-style-type: none"> Catherine Ashton CC : James Morrison		<ul style="list-style-type: none"> Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité 	
<ul style="list-style-type: none"> Karel De Gucht CC : Marc Vanheukelen		<ul style="list-style-type: none"> Commerce 	
<ul style="list-style-type: none"> Joaquin Almunia CC : Carlos Martinez-Mongay		<ul style="list-style-type: none"> Concurrence 	<ul style="list-style-type: none"> Droit de la concurrence et droits des médias (vente collective, mécanisme de solidarité) Politique Anti-Trust Aides d'Etat



Février 2010



<ul style="list-style-type: none"> Michel Barnier <p>CC : Olivier Guersent</p>	 	<ul style="list-style-type: none"> Marché Intérieur et services 	<ul style="list-style-type: none"> Financement du Sport Jeux d'argent
<ul style="list-style-type: none"> Androulla Vassiliou <p>CC : Philippe Brunet</p>	 	<ul style="list-style-type: none"> Education, multilinguisme et jeunesse culture, et 	<ul style="list-style-type: none"> Politique européenne du Sport (dialogue structurel, gouvernance du sport, etc.) Programmes de financement EAC + actions préparatoires dans le domaine du sport 2009/2010 + futur programme relatif au sport Coordination des matières relatives au sport (éducation et formation, double carrière, licences des clubs, politique anti-dopage, etc.)
<ul style="list-style-type: none"> Olli Rehn <p>CC : Timo Pesonen</p>	 	<ul style="list-style-type: none"> Affaires économiques et monétaires 	
<ul style="list-style-type: none"> Günther Oettinger <p>CC : Michael Köhler</p>	 	<ul style="list-style-type: none"> Energie 	
<ul style="list-style-type: none"> Andris Piebalgs <p>CC : Christopher Jones</p>	 	<ul style="list-style-type: none"> Développement 	<ul style="list-style-type: none"> Relations Extérieures
<ul style="list-style-type: none"> Máire Geoghegan-Quinn <p>CC : John Bell</p>	 	<ul style="list-style-type: none"> Recherche et innovation 	<ul style="list-style-type: none"> Programmes de financement (7ème PCRD)









Février 2010

<ul style="list-style-type: none"> Cecilia Malmström CC : Maria Åsenius 	 	<ul style="list-style-type: none"> Affaires intérieures 	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre le racisme et la violence
<ul style="list-style-type: none"> Janez Potočnik CC : Kurt Vandenberghe 	 	<ul style="list-style-type: none"> Environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Programme de Financement (Life+) EMAS
<ul style="list-style-type: none"> John Dalli CC : Joanna Darmanin 	 	<ul style="list-style-type: none"> Santé et politique des consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Lignes directrices en matière d'activité physique Réseaux HEPA Dopage Programmes de financement (Santé publique)
<ul style="list-style-type: none"> Antonio Tajani CC : Antonio Preto 	 	<ul style="list-style-type: none"> Industrie et Entrepreneuriat 	
<ul style="list-style-type: none"> Connie Hedegaard CC : Peter Vis 	 	<ul style="list-style-type: none"> Action pour le climat 	
<ul style="list-style-type: none"> Neelie Kroes CC : Antony Whelan 	 	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie numérique 	<ul style="list-style-type: none"> Droits du sport (TV, internet, téléphonie mobile...), piratage
<ul style="list-style-type: none"> Viviane Reding CC : Martin Selmayr 	 	<ul style="list-style-type: none"> Justice, droits fondamentaux et citoyenneté 	<ul style="list-style-type: none"> Whereabouts et lutte contre le dopage (coopération policière)



<ul style="list-style-type: none"> Kristalina Georgieva CC : Jochen Richter 	 	<ul style="list-style-type: none"> Coopération internationale, aide humanitaire et réaction aux crises 	<ul style="list-style-type: none"> Relations extérieures (coopération et développement des politiques des organisations sportives) Programmes de financement
<ul style="list-style-type: none"> László Andor CC : Anabela Gago 	 	<ul style="list-style-type: none"> Emploi, affaires sociales et inclusion 	<ul style="list-style-type: none"> Libre circulation des sportives et des sportifs Principe de non discrimination (clauses de nationalité dans le sport) Programmes de financement (PROGRESS) Dialogue social dans le sport Inclusion sociale par le sport Egalité des sexes et handicap
<ul style="list-style-type: none"> Janusz Lewandowski CC : Marc Lemaitre 	 	<ul style="list-style-type: none"> Programmation financière et budget 	<ul style="list-style-type: none"> Programmes de financement
<ul style="list-style-type: none"> Algirdas Šemeta CC : Stephen Quest 	 	<ul style="list-style-type: none"> Fiscalité et Union douanière, audit et lutte anti-fraude 	<ul style="list-style-type: none"> Questions fiscales (TVA, taxes encourageant les mesures en faveur du sport)
<ul style="list-style-type: none"> Johannes Hahn CC : Hubert Gambs 	 	<ul style="list-style-type: none"> Politique régionale 	<ul style="list-style-type: none"> Financement du sport (fonds structurels)
<ul style="list-style-type: none"> Maria Damanaki CC : Georgios Markopoulitis 	 	<ul style="list-style-type: none"> Pêche et affaires maritimes 	
<ul style="list-style-type: none"> Štefan Füle CC : Simon Mordue 	 	<ul style="list-style-type: none"> Elargissement et politique européenne de voisinage 	<ul style="list-style-type: none"> Clauses de nationalité (accords de coopérations) Programme TAIEX



<ul style="list-style-type: none"> Siim Kallas <p>CC : Hendrik Hololei</p>	 	<ul style="list-style-type: none"> Transports 	
<ul style="list-style-type: none"> Maroš Šefčovič <p>CC : Peter Javorčík</p>	 	<ul style="list-style-type: none"> Relations interinstitutionnelles et administration 	
<ul style="list-style-type: none"> Dacian Ciolos <p>CC : Jaime Silva</p>	 	<ul style="list-style-type: none"> Agriculture et développement rural 	<ul style="list-style-type: none"> Programmes de financement

Pour de plus amples informations :

http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/index_fr.htm

Jeux d'argent – dernières actualités

1) Le Commissaire Barnier annonce un Livre vert sur les jeux d'argent



Le nouveau commissaire au Marché intérieur et aux services, **Michel Barnier**, a annoncé, au cours de la session plénière du Parlement européen de février 2010, qu'il avait l'intention de présenter un document politique, un Livre vert, sur les jeux d'argent.

Le débat avait été lancé par une question orale du Parlement européen demandant à la Commission de clarifier sa position concernant les jeux d'argent en ligne à la suite des nouveaux développements de la jurisprudence de la Cour de Justice.

Le Commissaire Barnier cherche une « nouvelle approche », « alternative », aux

problèmes des jeux de hasard qui « ne sont pas un service comme les autres ». Il entend ainsi « lancer un dialogue constructif [sur les jeux d'argent] avec le Parlement européen, les Etats membres et les preneurs d'intérêt ». Il a assuré que la Commission européenne portera une attention toute particulière au financement des événements sportifs : « le financement de ces événements (et du sport en général) dépend des revenus liés aux jeux d'argent ». Le document politique qui doit encore être approuvé par le collège des Commissaires, devra analyser les différents instruments de financement du sport par les jeux d'argent afin d'assurer un certain retour financier vers le sport. La consultation devrait se dérouler 2010.



Février 2010

2) CJUE : Publication des opinions de l'avocat général dans deux séries de cas concernant la Suède et l'Autriche

La CJUE (Cour de Justice de l'UE) a publié le 23 février 2010 l'opinion des avocats généraux Bot et Mazák concernant des affaires liées aux jeux d'argent, respectivement, en Suède et en Autriche.

1. La première affaire «Sjöberg et Gerdin» (affaires jointes C447/08 et C448/08) concerne les paris en ligne en Suède et la conformité de la législation suédoise sur les jeux d'argent avec le droit de l'Union européenne. Suivant l'Avocat Général (AG) Bot, la législation suédoise interdisant la publicité des jeux d'argent sur l'internet par des sociétés établies dans d'autres Etats membres est conforme au droit communautaire aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour combattre la fraude et la criminalité. Toutefois, le droit communautaire s'oppose aux dispositions nationales qui sanctionnent différemment la promotion des loteries organisées en Suède sans licence de celle organisées en dehors de Suède.

2. La seconde affaire « Engelmann » (affaire C64/08) concerne l'organisation des jeux de hasard (casinos) en Autriche. Suivant l'AG Mazák, la législation d'un Etat membre (comme l'Autriche) qui réserve les activités de casinos exclusivement aux sociétés ayant leur siège social sur son territoire est incompatible avec le droit de l'Union européenne.

L'AG Mazák considère, en outre, que la possibilité pour le porteur d'une licence d'encourager la publicité et la

participation aux jeux de hasard ne signifie pas nécessairement que la politique nationale des jeux de hasard manque de cohérence. Pour lui un tel système pourrait être justifié. Etant donné qu'un des objectifs de la législation autrichienne est de combattre la fraude et la criminalité dans le secteur des jeux de hasard en orientant la demande pour ce type de jeux vers une offre contrôlée et supervisée par l'Etat, il revient, selon Mazák, à la juridiction nationale de déterminer si la dite publicité est conforme avec l'objectif poursuivi. La publicité peut démontrer qu'il s'agit une alternative « attrayante » aux jeux interdits sans pouvoir stimuler la demande pour les jeux de hasard à un niveau excessif.

La Cour de Justice devrait prendre position dans ces affaires au cours des 6 prochains mois.

Pour de plus amples informations :

Les opinions des deux Avocats Généraux sont disponibles sur le site de la CJUE : http://curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo2_16799

3) Royaume-Uni : Publication du rapport sur l'intégrité des paris sportifs

Le gouvernement du Royaume-Uni a demandé, durant l'été 2009, à un groupe d'experts sur l'intégrité du sport, présidé par **Rick Parry**, ancien chef exécutif du club de football de Liverpool, d'examiner un large éventail de questions relatives à l'intégrité des paris sportifs. Au cours des dernières années, un certain nombre de sports (notamment le tennis, le football, le cricket ou les sports hippiques) ont connus des problèmes liés aux paris.





Le groupe d'experts a publié un rapport sur l'intégrité des paris sportifs le 1^{er} février dernier. Les recommandations ont été adressées au gouvernement du Royaume-Uni, aux instances dirigeantes sportives, à l'industrie des jeux d'argent, à la Commission des jeux d'argent et à d'autres autorités statutaires qui ont toutes pris part aux discussions.

Une des recommandations du rapport vise à mettre sur pied une « Intelligence Unit » sur les paris sportifs (SBIU) liée à la Commission des jeux d'argent afin de s'attaquer au mieux à la menace de corruption qui pèse sur les paris sportifs. Une révision du « Gambling Act 2005 » a également été proposée. A l'égard des instances sportives, le « 10Point Plan » introduit en 2006 devrait être remplacé par un nouveau Code de conduite sur l'intégrité du sport face aux paris sportifs (le Code) qui contiendrait des

standards minimums devant être pris en compte par toutes les réglementations sportives sur les paris. Le rapport recommande également que le Code soit rédigé par un nouveau Groupe sur les paris sportifs, comprenant des directeurs sportifs qui travailleront afin d'assurer que les principes d'intégrité, les programmes d'éducation et les stratégies de communications soient harmonisées au sein des organisations sportives. Le gouvernement du Royaume-Uni a accueilli ce rapport et espère un suivi des recommandations, en collaboration avec les acteurs impliqués.

Pour plus d'informations :

Le rapport est disponible, en anglais uniquement, sur le lien suivant : http://www.culture.gov.uk/images/publications/reports_sports_betting_integrity_panel.pdf

Parlement européen : la commission CULT présente son rapport sur la Stratégie de l'Union européenne pour la Jeunesse

La commission pour la culture et l'éducation («CULT») du Parlement européen a présenté un projet sur les « politiques européenne de la jeunesse ». Le projet de résolution, proposé au vote le 23 mars 2010, est une suite de la Stratégie de l'UE pour la jeunesse (2010-2018) qui a été approuvée par le Conseil des ministres en novembre 2009. Il contient un certain nombre de recommandations, par exemple favoriser le rôle du sport dans l'amélioration de la santé ou simplifier l'accès aux programmes de financement pour la jeunesse.



La Stratégie de l'UE pour la jeunesse, initiée par la Commission européenne en avril

2009, définit le cadre de la politique de la jeunesse entre 2010 et 2018. Les deux points centraux de la stratégie sont d'améliorer les opportunités d'éducation et de carrière pour la jeunesse et d'intensifier la promotion de l'engagement des jeunes. La Stratégie de l'UE pour la jeunesse "Youth-Investing and Empowering" définit 7 champs d'action en vertu desquels les Etats membres doivent renforcer leur coopération et adopter des initiatives concrètes. Ces 7 champs d'action sont : éducation, emploi, créativité, santé et sport, participation démocratique, intégration sociale et volontariat.

Entre temps, un intergroupe sur la Jeunesse a été créé au Parlement européen le 11 février 2010. Cet intergroupe rassemble 20



Février 2010

députés de différents groupes parlementaires et cherche à renforcer l'intérêt des jeunes envers les processus de décision au sein de l'Union européenne. L'intergroupe a l'intention de s'occuper des sujets tels que l'emploi, le volontariat ou la mobilité de la jeunesse. Toutefois, cet intergroupe est un groupe purement informel sans aucune compétence décisionnelle.

Pour plus d'informations :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=//EP//NONSGML+COMPARL+PE-430.936+01+DOC+PDF+V0//FR&language=FR>



Questions de politique européenne

Conférence sur le racisme et la discrimination dans le sport

L'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) a accueilli une conférence sur le racisme et la discrimination dans le sport le 18 et 19 février 2010 à Vienne. Le rapport sur le racisme et la discrimination dans le sport, récemment rédigé par l'Agence fut au centre de la discussion. Des représentants des organisations sportives (FIFA, FIBA, Association européenne des athlètes) tout comme des délégués des institutions européennes (unité sport de la Commission européenne) et du Conseil de l'Europe ont été invités à la conférence. Un représentant du bureau des COE auprès de



l'UE était également présent. Les participants ont échangé sur les recommandations émises par le rapport et ont débattu des priorités de mise en œuvre.

Le rapport "Racisme et discrimination ethnique dans le sport et les initiatives positives pour les combattre" sera publié dans le courant de l'année. Un manuel reprenant les bonnes pratiques dans le domaine de la lutte contre le racisme et la discrimination ethnique devrait également paraître.

Pour plus d'informations :

http://fra.europa.eu/fraWebsite/home/home_en

L'ONU dévoile un nouveau site internet sur le sport

Les Nations Unies ont mis en ligne une plateforme relative aux politiques sportives fournissant des informations sur les projets sportifs de l'ONU. Cela représente un point d'entrée pour les organisations sportives voulant mettre en œuvre des projets sociaux ou de développement en coopération avec l'ONU. Le « Bureau des Nations unies pour le sport au service du développement et de la paix (UNOSDP) », situé à Genève et dirigé par Willy Lemke, conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix, coordonne les efforts des Nations Unies visant à promouvoir le sport comme un outil de développement et de paix.

La plupart des agences de l'ONU emploie déjà le sport afin de favoriser le développement et la santé. Le bureau de Genève a déclaré qu'il est temps d'exploiter

la dynamique et le pouvoir du sport pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Lemke estime que le sport peut permettre d'atteindre les objectifs de la lutte contre la pauvreté « *en motivant les enfants à aller à l'école, en favorisant l'emploi, l'égalité des sexes et la lutte contre la stigmatisation du VIH et du sida* ».

L'ONU bénéficie déjà du support et de la coopération du CIO, de la FIFA et de l'UE, qui se réfère expressément au rôle positif du sport dans la politique étrangère et de développement dans son « Livre blanc sur le sport ».

Pour de plus amples informations :

<http://www.un.org/themes/sport/>
<http://www.euractiv.com/en/sports/un-hopes-put-sport-and-development-higher-agenda-news-276516>



Programmes communautaires et études

Coup d'envoi du projet « Athletes2Business »



“Comment combiner un carrière d'athlète avec une carrière professionnelle réussie?”. Cette question est l'objet principal d'un projet mis en œuvre par le bureau des COE auprès de l'UE, en partenariat avec 10 autres organisations. Le projet vise à trouver et à mettre sur pied de meilleures conditions à la double formation des athlètes en Europe. L'objectif principal du projet est de rassembler et d'échanger les bonnes pratiques existantes dans le domaine de la double formation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la première phase du projet, le bureau des COE auprès de l'UE a créé des questionnaires pour les 4 groupes cibles du projet (établissements d'enseignement, organisations sportives, sociétés et athlètes) qui sont téléchargeables sur la page d'accueil du nouveau site www.athletestobusiness.eu. Il est également demandé aux représentants des fédérations sportives de remplir ces questionnaires. A côté de cela, des informations générales sur le projet peuvent également être trouvées sur le nouveau site internet. Après avoir analysé les réponses aux questionnaires, des

visites d'études dans des pays et institutions spécifiques seront organisées, suivies par des ateliers orientés vers les 4 groupes cibles afin de discuter des résultats de la première partie du projet. En outre, les ateliers devront permettre de développer des lignes de conduites relatives à la double formation pour les groupes cibles.

Dans un premier temps, le questionnaire restera accessible en ligne jusque début avril, tandis que la première visite d'étude est prévue pour la mi-avril à Berlin. Le premier atelier intitulé «Athlètes et programmes de carrière» sera organisé au début du mois de mai à Paris. D'autres ateliers sont programmés en juin à Vienne et en octobre à Dubrovnik. Dans l'optique de la conférence finale qui devrait être organisée au début de 2011, les résultats du projet seront envoyés au Mouvement olympique et sportif européen ainsi qu'aux institutions européennes. Ces résultats seront également publiés sur la page d'accueil du site internet.

Pour de plus amples informations :
www.athletestobusiness.eu



Etude européenne sur le volontariat

La Commission européenne a publié les résultats de l'étude sur le volontariat au sein de l'Union européenne. Cette étude a été conduite par GHK au nom de la Direction générale Education et Culture (DG EAC) au cours des années 2009 et 2010.



1. Objectifs

Les objectifs de l'étude étaient, entre autres, de :

- Analyser le volontariat au sein des Etats membres de l'UE
- Identifier les similarités et les différences entre les pays
- Aider à déterminer le champ d'application des futures politiques et actions possibles au niveau de l'UE
- Sensibiliser les Etats membres aux bénéfices possibles du volontariat.

2. Résultats

L'étude, de 326 pages, comprend une vue d'ensemble détaillée du volontariat dans le sport ainsi que 27 fiches nationales décrivant la situation spécifique du volontariat dans le sport dans chaque Etat membre de l'UE. Le sommaire est actuellement disponible en anglais et le sera bientôt en français et en allemand. L'étude est basée sur des études, des rapports, des sondages nationaux ainsi que sur des interviews avec les acteurs clés (notamment dans le monde du sport).

2.1. Le rôle principal du volontariat au sein de l'UE

- 92 à 94 millions d'adultes sont impliqués dans le volontariat au sein

de l'UE, 22 à 23 % des européens de plus de 15 ans sont engagés dans le volontariat. Malgré tout, le niveau du volontariat varie considérablement entre les Etats membres, allant de 40 % des adultes en Autriche, en Suède, aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni à moins de 10% en Bulgarie, en Grèce, en Italie ou en Lituanie. Le volontariat varie également en fonction du sexe, de l'âge, du niveau d'éducation et de l'emploi.

2.2. Le volontariat dans le sport

- Le volontariat dans le sport représente une partie importante de la population adulte en Finlande (16%), en Irlande (15%), aux Pays-Bas (12-14%), au Danemark (11%), en Allemagne (10,9%) et à Malte (9,2%).
- Dans plus de la moitié des pays de l'UE, les volontaires actifs dans le sport représentent une grande partie des volontaires au Danemark (31,5%), en France (25%) et à Malte (84%). La plupart des volontaires sont actifs dans le monde du football.
- En ce qui concerne le cadre institutionnel, l'étude remarque que les Etats membres ont soit intégré le volontariat dans le sport dans une stratégie générale pour le volontariat soit dans leur stratégie générale pour le sport, plutôt que de développer une stratégie séparée pour le volontariat dans le sport.
- Dans la majorité des Etats membres, il n'y a pas de cadre légal



Février 2010

spécifique couvrant le volontariat dans le sport.

- La source principale de financement du volontariat est le financement public malgré une augmentation du partage des revenus venant du secteur privé. Concernant le secteur sportif, les ressources financières disponibles pour les organisations sportives varient considérablement entre les Etats membres. En dehors du financement public de l'Etat, des régions ou des autorités locales, le financement peut provenir des frais de cotisation, de fondations, de donations, du sponsoring,...
- En plus de sa valeur économique (estimée à 0,82 % du PIB de l'UE), le volontariat procure des bénéfices sociaux tels que l'inclusion sociale, l'éducation et la formation ou encore la citoyenneté active. Suivant cette étude, le sport est le meilleur exemple de la valeur ajoutée que peut apporter le volontariat aux citoyens.

2.3. Défis et recommandations concernant le volontariat dans le sport

L'étude identifie les défis du volontariat dans le sport et adresse des recommandations spécifiques tant aux institutions européennes qu'aux Etats membres dans un certain nombre de domaines.

- Suivant l'étude, l'une des préoccupations principales, en rapport avec le volontariat, concerne son financement durable. *« Pour les organisations sportives, l'ouverture à la concurrence du marché des jeux d'argent a soulevé*

de nombreuses questions en termes de financement futur et de possibles pertes de revenus pour le mouvement sportif ».

- De plus, les attentes de plus en plus élevées envers la qualification et les compétences des volontaires tout comme le manque de cadre légal et réglementaire clair, ont un effet dissuasif pour les volontaires potentiels, particulièrement dans le secteur du sport.
- Se référant à l'article 165 du Traité de Lisbonne, l'étude appelle l'UE à *« apporter une plus value en supportant des plateformes d'échanges et de débat, en fournissant une certaine clarté légale et en cofinçant certaines initiatives, en prenant en compte la nature spécifique du sport, de ses structures basées sur un volontariat actif et sur des fonctions éducatives et sociales »*
- Parmi les recommandations spécifiques adressées aux Etats membres, on trouve l'amélioration et l'adaptation de la législation, la meilleure reconnaissance du volontariat ainsi que l'assurance d'un financement durable grâce à la mise en œuvre de règles concernant les marchés publics ou le support des régimes et des programmes de financement.

Pour plus d'informations:

La version complète de l'étude (le sport commence à la page 171), un sommaire ainsi que les 27 fiches soulignant la situation dans chaque Etat membre sont disponibles sur le lien suivant : http://ec.europa.eu/sport/news/news900_en.htm



Conférence sur les modèles de financement du sport en Europe

Le consortium chargé de l'étude sur les barrières du marché intérieur au financement du sport (Eurostratégies, Centre de droit et d'économie du sport, Amnyos et l'Université du sport de Cologne) a organisé le 16 février 2010, en collaboration avec la Commission européenne, une conférence intitulée « quels futurs modèles pour un financement pérenne du sport dans le marché intérieur ? »



Environ 150 représentants d'organisations sportives nationales et européennes, Ministères, autorités locales, universités, étudiants, institutions européennes, consultants, opérateurs de jeux et paris, ... ont participé à cette conférence, dont l'objectif était de présenter les premiers résultats de l'étude sur le financement du sport de masse et permettre aux participants d'exprimer leur opinion sur ce sujet.

En introduction, le Directeur Général de la DG Marché intérieur de la Commission européenne, M. Berardis, a confirmé que la Commission européenne lancera probablement un livre vert sur les jeux de hasard, qui pourrait être adopté à l'automne 2010 après une période de consultation des parties intéressées. Il a indiqué que le financement du sport de masse ferait l'objet, dans ce contexte, d'un chapitre.

M. Mairesse, Directeur en charge de la Jeunesse et du Sport au sein de la DG Education et Culture de la Commission européenne, a pour sa part souligné l'évolution apportée par le Traité de Lisbonne dans le domaine du sport, considérant qu'une des priorités sera

d'assurer un financement sain et pérenne du sport de masse. Il a confirmé l'intention de la nouvelle Commissaire en charge du sport, Mme Vassiliou, de lancer une initiative en 2010 (communication sur la mise en œuvre du Traité de Lisbonne dans le domaine du sport) qui fera mention de la question du financement du sport.

Deux tables rondes furent ensuite organisées : la première sur le « rôle des différentes parties dans le financement du sport », et la seconde sur « un focus sur les disciplines sportives sélectionnées et étude de cas ».

Le rôle des différentes parties dans le financement du sport :

Eurostratégies et Amnyos ont présenté les premières orientations de l'étude et ont évoqué l'émergence de différents modèles de financement :

- Pays scandinaves et du nord de l'Europe (Allemagne, Scandinavie et Finlande) : haut niveau de financement public et participation importante des ménages. Le rôle joué par les loteries est également prédominant dans les pays scandinaves. 25% de la population pratique un sport.
- Pays du sud de l'Europe (Portugal, Italie et Espagne) : faible niveau moyen de financement public, financement réservé au sport d'élite et professionnel, faible taux de pratiquants au sein de la population (plus ou moins 10%).
- Pays de l'est de l'Europe : faible financement public, faible contribution des loteries, revenus



Février 2010

des ménages faibles, pratique du sport également faible (environ 3%).

- 3 cas particuliers : France (haut taux de financement public), Royaume-Uni (importance du financement privé et importants mécanismes de solidarité) et République Tchèque (nombreux bénévoles, faible taux de financement public, faible participation des ménages).

Les Comités Olympiques nationaux et confédérations sportives ont également été remerciés pour leur participation active à la première phase de l'étude.

Le bureau des COE auprès de l'UE a évoqué lors de la 1ère table ronde le thème du « financement du sport de masse, la position du mouvement Olympique et sportif » et a souligné l'importance de la prise en compte des caractéristiques spécifiques du sport. Citant la position commune du mouvement Olympique et sportif sur la mise en œuvre du Traité de Lisbonne et son impact sur le sport, Mathieu Fonteneau a souligné que les mécanismes de solidarité devaient être mieux préservés. Le bureau des COE auprès de l'UE a notamment exhorté l'UE d'assurer la stabilité des revenus des opérateurs de jeux de hasard dans la mesure où ceux-ci participent au financement du sport. Un point spécifique relatif à l'importance des programmes européens de financement pour le sport de

masse a également été mentionné, faisant référence au Traité de Lisbonne et à la nouvelle compétence sportive de l'UE.

Focus sur les disciplines sportives sélectionnées et étude de cas :

M. Andreff, économiste français du sport émérite, a évoqué l'impact de la crise économique sur le futur financement du sport de masse. La crise a effectivement conduit à une diminution des contrats de parrainage et des droits médiatiques.

Cette présentation fut suivie d'une discussion sur les mécanismes de solidarité (redistribution des revenus de l'UEFA) et sur les nouvelles formes de partenariat (public privé, par exemple entre la fédération britannique de judo et la Premier League anglaise).

Suivi de l'étude :

La prochaine phase du projet consistera à consolider les données récoltées lors de la première phase (en lien avec les Ministères et les organisations sportives) et d'approfondir l'analyse concernant certains pays (en lien avec les modèles évoqués ci-dessus) et certains sports (football, basket-ball, athlétisme et gymnastique). Ces orientations seront confirmées prochainement par le consortium.

Pour plus d'informations :

http://ec.europa.eu/internal_market/top_layer/sport_en.htm

Mentions légales:

Bureau des COE auprès de l'UE
52, Avenue de Cortenbergh
B-1000 Bruxelles
Tel. : 0032-2-738 03 20
info@euoffice.eurolympic.org